

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs
de Tennis de la Somme
Mesdames, Messieurs les correspondant(e)s des
Clubs de Tennis de la Somme

Amiens, le 8 mars 2024

N/Réf : OK/VF/CD

Objet : Championnat départemental par équipes Seniors Eté 2024 – mise en ligne

Mesdames, Messieurs,

L'édition 2024 du championnat départemental par équipes Seniors Eté est **disponible et en ligne sur TEN'UP**.

Vous trouverez divers documents (règlement, fiche de composition d'équipe, feuille de match, résumé, normes montées/descentes) sur le site Internet du Comité Somme.

Après la période d'engagements en janvier/février, nous avons effectué et décidé les modifications suivantes.

Compte tenu de la suppression d'équipes Messieurs/Dames, les montées/descentes complémentaires sont :

- **Messieurs** : DQCR / D2 : à leur demande, Montdidier 1 reste en Division 2 à la place de Doullens 1. La DQCR est composée de 11 équipes (au lieu de 12). Doullens 2 devient équipe 1 (Division 3) à la suite du retrait de leur équipe 1 en Division 2 ;
- **Messieurs** : Péronne 2 (Division 3) ; RC Amiens 4 / Bretonvillois 1 (Division 4) ; 11 nouvelles équipes (Division 5)
- **Dames** : Péronne 1 ayant demandé de ne pas monter au niveau régional, c'est Roye 1, 2^{ème} en 2023, qui prend la place en Régionale 2. AAC 3 ayant demandé de descendre en D2, c'est Rivery 2, repêchée, qui prend la place en DQCR. TC Abbeville BS 2 et Corbie 2 deviennent équipe 1 (D2 et D3) à la suite du retrait de leurs équipes 1 en DQCR
- **Dames** : Rivery 2 / TCAM 2 / Ault 1 (DQCR) ; Corbie 1 (Division 2) ; AAC 4 / Dury 2 / Moreuil 2 (Division 3) ; 12 nouvelles équipes (Division 4)

Organisation et principaux points de règlement :

Le document au 7 mars 2024, joint à ce courrier, définit les règles à suivre pour le championnat départemental Seniors Eté 2023.

Calendrier

Certaines dates de journées Messieurs / Dames de l'épreuve départementale sont différentes à celles de l'épreuve régionale afin de permettre la mise en place de la phase Interpoules.

Dames : Date limite de prise de licence : samedi 6 avril 2024

Messieurs : Date limite de prise de licence : samedi 13 avril 2024

Journée	Date	Classement pris en compte
1 ^{ère} journée Dames 1 ^{ère} journée D (Ligue)	dimanche 7 avril 2024	Avril 2024 (sortie mardi 2 avril)
1 ^{ère} journée Messieurs 1 ^{ère} journée M (Ligue)	dimanche 14 avril 2024	
2 ^{ème} journée D (Ligue)	dimanche 21 avril 2024	
2 ^{ème} journée M 2 ^{ème} journée M (Ligue)	dimanche 5 mai 2024	
2 ^{ème} journée D	Mercredi 8 mai 2024	Mai 2024 (sortie mardi 7 mai)
3 ^{ème} journée D (Ligue)	dimanche 12 mai 2024	
3 ^{ème} journée M	dimanche 19 mai 2024	
3 ^{ème} journée D	lundi 20 mai 2024	
4 ^{ème} journée M 3 ^{ème} journée M (Ligue)	dimanche 26 mai 2024	
4 ^{ème} journée D 4 ^{ème} journée D (Ligue)	dimanche 2 juin 2024	

5 ^{ème} journée M 4 ^{ème} journée M (Ligue)	dimanche 9 juin 2024	Juin 2024 (sortie mardi 4 juin)
5 ^{ème} journée D 5 ^{ème} journée D (Ligue)	dimanche 16 juin 2024	
Interpoules Somme (1/4 finales Div. 5 M)	dimanche 16 juin 2024	
5 ^{ème} journée M (Ligue)	dimanche 23 juin 2024	
Interpoules Somme (1/2 finales M et D)	dimanche 23 juin 2024	
Interpoules Somme (Finales M et D)	dimanche 30 juin 2024 dans les clubs	

🚩 Horaire des rencontres

Début à 9h00, excepté en cas de rencontre de championnat régional, le même jour à domicile, prioritaire sur la rencontre de championnat départemental, et dans ce cas, début à partir de 14h00.

Nous conseillons vivement aux responsables et/ou capitaines d'équipes de se contacter avant la rencontre pour définir les conditions d'accueil de la rencontre (confirmation de l'horaire d'arrivée des équipes complètes, site de la rencontre, nombre de terrains mis à disposition, ...).

🚩 Format de jeu et des rencontres

Le format de jeu est : n°1 pour les simples, n°4 pour les doubles.

Format des rencontres **Messieurs** :

- 4 simples et 2 doubles à 1 point (4 joueurs minimum) pour la division DQCR
- 3 simples et 1 double à 1 point (3 joueurs minimum) pour les autres divisions

Format des rencontres **Dames** :

- 4 simples et 2 doubles à 1 point (4 joueuses minimum) pour la division DQCR
- 3 simples et 1 double à 1 point (3 joueuses minimum) pour les divisions D2 et D3
- 2 simples et 1 double à 1 point (2 joueuses minimum) pour la division D4

Gestion de la composition des équipes :

Article 3.b « Composition des équipes » du règlement départemental :

« Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 4 simples, les 4 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1). »

- 🚩 **Pour toutes les équipes toutes divisions confondues**, à la date de sortie des classements mensuels de mars (mardi 5) et d'avril (mardi 2) – *classement à prendre en compte pour les rencontres de la 1^{ère} journée* –, vous avez **jusqu'au jeudi 4 avril 2024** pour corriger sur ADOC la fiche équipe de votre équipe si évolution au classement mensuel (changement de joueurs brûlés dans une équipe, inversion de joueurs entre équipes,...).

Passée cette date, la liste des joueurs ne sera plus du tout modifiable jusqu'à la fin du championnat, phase Interpoules incluse.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Merci de votre participation et bon championnat à toutes et à tous.

Olivier KABAN
Président de la Commission Seniors

Christian DENIS
Président du CDST